

La demande de location doit être faite par mail ou par téléphone au moins un mois avant la manifestation. A défaut, il y a risque d'indisponibilité du matériel. Cette demande doit être confirmée selon les modalités énoncées dans le mail du CDFP de Priay reçu en retour.

Au moment de la prise en charge du matériel, et plus particulièrement des chapiteaux, un guide de montage précis sera fourni.

**Prévoir le nombre de personnes nécessaires au chargement et déchargement.**

***Le matériel doit être rendu nettoyé et plié et toute détérioration signalée.  
Pour tout matériel détérioré, la remise en état est à la charge de l'emprunteur***

Le chèque de caution, à l'ordre du CDFP de Priay, (demandé au moment de l'envoi du devis) sera restitué au retour du matériel après vérification.

Eventuellement, Le paiement peut s'effectuer en même temps que l'envoi du chèque de caution, mais le chèque ne serait encaissé qu'après le retour du matériel, une facture vous sera remise.

En cas d'utilisation du matériel fourni par nos soins en milieu intérieur, celui-ci doit être utilisé dans le respect du règlement intérieur de chaque salle utilisée pour la manifestation.  
Pour la salle des fêtes de Priay, il est mentionné à l'article 2 du règlement que celle-ci est prévue pour accueillir 200 personnes (bénévoles compris); ce nombre devra être respecté.

**Le CDFP de Priay décline toute responsabilité de détériorations, ainsi qu'à l'environnement, aux biens et personnes présentes lors de la manifestation.**

*Courrier à adresser par Poste ou à déposer dans la boîte aux lettres du CDFP, près du portail de l'école*

La Présidente du CDFP de Priay Mme Denise Besson

Pour nous contacter : [cdff.priay@yahoo.fr](mailto:cdff.priay@yahoo.fr) ou 06 51 96 03 26

L'emprunteur: .....

Lu et approuvé : .....

Date :

Responsable des réservations

Signature

**SPECIMEN**